

## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES D'IMMEUBLES

- Prix supérieur à 300.000 €	5 % TTC du prix
- Prix compris entre 100.000 € et 300.000 €	6 % TTC du prix
- Prix compris entre 15.000 € et 100.000 €	7 % TTC du prix
- Prix inférieur à 15.000 €	1.000 € forfaitaire

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 5605 2018 000 026 071 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 1.340.000 € au titre de l'activité de transaction sur immeubles, souscrite auprès de GALIAN Assurances sous le numéro 110196 D – 89 rue La Boétie, 75008 Paris

*Les honoraires de négociation sont inclus dans les prix affichés et sont à la charge de l'acheteur*

Barèmes applicables à compter du 01 janvier 2025

